

Agrumiculture

N°3 – 08 Juin 2011

SOMMAIRE

Clémentinier

Prévisions Météo

Structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal de Corse Agrumiculture : CDA 2B, CAPIC, CANICO, CIVAM BIO CORSE, FREDON, OPAC, INRA et AREFLEC.

CLEMENTINIER

Stade phénologique : Nouaison – Début grossissement du fruit

Les ravageurs observés ci-après concernent tous les agrumes.



Pou Rouge de Californie :

Les larves L1 mobiles et fixées représentent 34 % et 52 %, respectivement, à Aléria et Borgo. Le comptage a été réalisé 14 jours après traitement sur ces deux parcelles de référence.

Le niveau de pression est moyennement élevé.

Le suivi du cycle biologique du Pou Rouge de Californie réalisé depuis 2005, montre qu'après le premier pic de sortie larvaire, le pourcentage de L1 oscille entre 20 et 50 % jusqu'à la fin août. Le prochain comptage aura lieu la semaine du 1^{er} septembre.

Cochenille asiatique :

La sortie larvaire de première génération atteint ce jour 95 % de larves mobiles et fixées (San Nicolao). Le niveau de pression est toujours élevé.

Il est vivement conseillé aux agrumiculteurs de ne pas rentrer dans les parcelles infestées sauf traitement.

Cochenille virgule :

Elle est fréquemment observée sur agrumes (Photo 1) et compte deux à trois générations par an. Des larves L1 fixées et les premières L2 ont été observées à San Nicolao (parcelle de référence de la cochenille asiatique).

Le niveau de pression est faible.



1. Boucliers des femelles de la cochenille virgule sur une feuille de clémentinier.

PREVISIONS METEO - Haute-Corse

En raison d'un mouvement de grève à Météo France, les données ne sont pas disponibles.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre régionale d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletin d'information technique ou de conseils obtenus auprès des techniciens.